

Indemnisations des fonctionnaires participant à des activités en lien avec leurs compétences dans le domaine du patinage artistique

A. Compétitions en Romandie faisant partie du programme ARP annuel

Voyage : le voyage aller-retour en train 2^{ème} classe doit être remboursé en tenant compte de l'adresse postale du fonctionnaire. Si aucun transport public n'existe, les kilomètres seront remboursés à 0,70 cts / km.

Pour les personnes qui habitent le lieu de la compétition, une indemnité de 10.- est accordée par journée pour les frais de transport.

Dans le cas, où le parking est payant, les frais de parking seront remboursés par les organisateurs. Les organisateurs doivent informer les fonctionnaires à ce sujet.

Les organisateurs ne sont pas responsables d'un retard ou problème de train ; en conséquence aucun repas supplémentaire ne peut être exigé.

Repas :

Petit déjeuner : 10.- si non compris dans la chambre ou si le départ du fonctionnaire est nécessaire avant 8 heures.

Une indemnité de 40.- pour les repas de midi et du soir est due pour autant que le fonctionnaire soit en activité au moment des heures de repas ou qu'il ne puisse être chez lui avant 19h.

De plus, les organisateurs doivent prévoir des collations tout au long de la journée, qui peuvent être consommées durant les réfections de glace.

Logement :

Un fonctionnaire peut demander une chambre s'il commence à travailler à 8h du matin avec un trajet d'au moins 1h depuis son domicile. L'hôtel doit être accepté par le club organisateur. Généralement, la chambre sera payée directement par le club organisateur.

Indemnisation :

Selon le règlement, une journée de travail ne doit pas dépasser 8 heures.

Entre 1h et 4h de travail : 30.-

Entre 4h et 8h de travail : 50.-

Plus de 8h de travail (si on ne peut pas faire autrement : 100.-)

Attention les 8h dans la journée peuvent être exécutées à la suite ou en plusieurs fois.

Travaux spéciaux :

Montage du système : prix forfaitaire de 100.-

Démontage du système : prix forfaitaire de 100.-

Préparation de la compétition : prix forfaitaire de 200.-

Cameraman, personne responsable de la musique: appliquer le tarif indemnisation + indemnité repas.

Prévoir une petite attention pour chacun des fonctionnaires à son départ.

B. Tests SIS, étoiles, contrôle des éléments ou programmes de patineurs

Appliquer les points ci-dessus pour voyage, repas, logement. Il n'y a pas d'indemnisation supplémentaire pour ce type de service.